

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 avril 2023

Délibération ou arrêté n° 14

Date de convocation :
05/04/2023

Date d'affichage :
17/04/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mille vingt trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot – Robit, Mme Emilie Aberbour.

Étaient excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

M. Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2023 de la commune selon le tableau suivant :

Objet :

Budget Primitif 2023 – Budget
Principal Commune

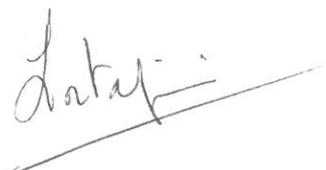
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 964 780,89	1 689 111,30
RECETTES	1 964 780,89	1 689 111,30

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
14/04/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie – Copé

Le Président



Thierry Linéatte

Et publication et notification
du 17/04/2023